



Procédures non respectées

Par **pinuche1942**, le **24/04/2015** à **09:13**

La mesure de "mon taux d'alcoolémie" a été faite 1/ juste après avoir été stoppé, environ 8mn, 2/ juste après avoir fumé un cigarillo 3/ Non application de la marge d'erreur possible sur le résultat. Donc procédures non respectées = taux mesuré 0,42mg air soufflé = délit. Suspension de permis avec toutes ses conséquences, compte tenu du lieu où j'habite, et les obligations à venir : visite médicale, tests psychotechniques, examen biologique ect....et je ne peux plus me déplacer. Je ne peux pas contester car je ne peux pas bénéficier de l'Aide Juridique et je n'ai pas les moyens financiers de prendre un avocat. Quelle solution ?

Par **Visiteur**, le **24/04/2015** à **10:32**

une des premières solutions... serait de dire bonjour ! et je ne vois pas où est le non respect de la procédure dans votre interpellation ? donc quand on fume un cigarillo on souffle pas ? pourquoi ? parce que ça peut fausser la mesure ? et dans le mauvais sens pour vous j'imagine ? donc vous le saviez ? en résumé ; vous prenez le volant après avoir absorbé de l'alcool ; vous fumez un cigarillo qui aggrave probablement votre taux et vous le savez ? et maintenant vous râlez parce que les FO n'ont pas respectés la procédure ? suis pas certain que ça fonctionne bien votre ligne de défense ?

Par **pinuche1942**, le **24/04/2015** à **10:45**

Bonjour,
Non, je ne savais rien, et ce que je sais maintenant, je l'ai appris après, via sites internet d'avocats, et associations. A 73 ans et, avec environ 2.600.000kms parcourus, en Europe, Australie et USA, il peut encore y avoir des 1ères fois.

Par **martin14**, le **24/04/2015** à **13:42**

[citation]une des premières solutions... serait de dire bonjour ! et je ne vois pas où est le non respect de la procédure dans votre interpellation ? donc quand on fume un cigarillo on souffle pas ? pourquoi ? parce que ça peut fausser la mesure ? et dans le mauvais sens pour vous

j'imagine ? donc vous le saviez ? en résumé; vous prenez le volant après avoir absorbé de l'alcool; vous fumez un cigarillo qui aggrave probablement votre taux et vous le savez ? et maintenant vous râlez parce que les FO n'ont pas respectés la procédure ?[/citation]

Bah oui .. il y a un délai d'attente .. après fumé, bu ou mangé ...

C'est une ligne de défense qui fonctionne très bien pour autant toutefois que la personne puisse prouver qu'elle a fumé, mangé ou bu dans le délai .. Or cette preuve n'est pas si facile ...

Par **razor2**, le **24/04/2015 à 18:17**

Oui, bon courage pour apporter la preuve que vous avez fumé juste avant le contrôle....Sans avocat, et sans témoins, ça risque d'être compliqué, déjà que...

Par **martin14**, le **25/04/2015 à 06:53**

A ce stade, il n'a pas dit s'il avait ou pas un témoin ..

Par **pinuche1942**, le **25/04/2015 à 07:47**

Bonjour

Aucun témoin, je partais pour essayer de trouver une baguette de pain le Dimanche de Pâques. Aucun alcool depuis le réveil jusqu'à 14h45(eau minérale à table), puis de 14h45 à 17h00 j'ai bu entre 55 et 58cl de bière à 4,2%.A 17h05/17h10 je prenais ma voiture et à 17h15 j'étais stoppé par les FO, à 17h25 1er contrôle et à 17h30 2ème contrôle.